Fiche de poste

ADJOINT.E AU CHEF DE CENTRE

Déploiement du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL en Loire-Atlantique

28/11/2022

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :
- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives :
- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 13 jours, **obligatoire,** destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :
- une direction et une équipe de soutien composée de : un.e chef.fe de centre, un.e ou deux adjoint.e.s, un.e intendant.e, un.e référent.e sanitaire
- des cadres intermédiaires : cadres de compagnie (une compagnie = une quarantaine de volontaires),
- des cadres de proximité : tuteurs de maisonnée (une maisonnée = 12 à 14 volontaires).

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres, de 112 à 210 volontaires.

En Loire-Atlantique, plusieurs séjours seront organisés en 2023 sur les périodes suivantes :
- du 16 au 28 avril
- du 11 au 23 juin
- du 4 au 16 juillet.

Poste :

A – Responsabilités :

L'adjoint.e seconde la ou le chef.fe de centre :

Dans le domaine de l'encadrement :

1. La gestion de l'encadrement

En amont du séjour, il/elle aide au recrutement des cadres de proximité (tuteurs).
Il/elle dirige l'action des cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnée en vue d'un bon déroulement éducatif du séjour.

Par son exemple et son implication, il/elle appuie le chef de centre dans la mise en œuvre d'une démarche pédagogique qui allie exigence et écoute des volontaires.
Il/elle guide et accompagne les cadres des compagnies dans leur rôle d'éducateur.

2. La discipline générale

Il/elle s'assure de la bonne exécution du règlement de service intérieur et de la discipline générale du centre pendant tout le séjour.
Il/elle contribue à l'éducation à la citoyenneté et à l'apprentissage des règles de vie commune.
Il/elle apporte une vigilance particulière à tout ce qui touche à la mixité et à l'inclusion.
Il/elle conseille les cadres de contact pour prévenir et gérer les conflits.
Il/elle s'assure de l'assiduité de tous les volontaires à toutes les activités.

3. La démocratie interne et le développement d'un vivre ensemble harmonieux

Il/elle organise la mise en pratique dans la gestion et la vie quotidienne du centre de tout ce qui relève de la cohésion de groupe, de la solidarité, de l'engagement et du vivre ensemble.
Il/elle s'assure du bon déroulement des moments de démocratie interne et en fait le bilan tout au long du séjour.
Dans ce cadre, il/elle veille à faire vivre l'engagement des jeunes au quotidien.
Il/elle met en place et pilote l'ensemble des mesures qui contribuent à l'intégration des jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

4. La sécurité

En charge de la sécurité générale, il/elle initie et pilote les relations avec les forces locales de sécurité et les services hospitaliers et de secours.
Animé.e par la préoccupation permanente de la sécurité absolue des volontaires, il/elle organise le service des cadres des maisonnées et des compagnies, de jour comme de nuit. Il/elle organise et pilote les relations de l'encadrement avec les familles des volontaires.
Enfin, il/elle organise les rassemblements quotidiens pour les couleurs et les cérémonies d'ouverture et de clôture du séjour.

Dans le domaine éducatif et pédagogique, son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. La préparation du séjour de cohésion

Pour chacune des actions et activités, l'adjoint.e mobilise les intervenants, décline localement le cahier des charges prévu, adapte les objectifs pédagogiques et les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental.
En lien avec la chefferie de projet, il/elle participe à l'organisation, en amont du séjour, à la formation de l'encadrement et des journées de préparation du séjour. Pour ces deux activités, il/elle se fonde sur le cadre fourni.

2. La définition de l'emploi du temps et le suivi des activités

Il/elle participe à l'élaboration de l'emploi du temps et le propose au chef de centre, qui le fait valider par le chef de projet. Il/elle le diffuse ensuite aux intervenants et s'assure de son application.

A l'occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur du centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.
A l'issue du séjour, il apporte son concours au bilan de celui-ci en se conformant aux modalités d'évaluation.

3. La mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

Dans la préparation des actions, il/elle assure la promotion d'une pédagogie active et d'éducation non formelle qui proscrit les présentations scolaires et descendantes.
Dans la mise en œuvre, il/elle accompagne les actions dont il/elle vérifie la réalisation dans le cadre prescrit.
En amont du séjour et en lien avec les ressources locales, il/elle aura identifié avec les intervenants les activités collectives, de pleine nature, de dimension culturelle, les études de cas, les jeux de rôle etc. à mettre en œuvre.
Il/elle veille à ce que la pédagogie active sous tende la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

Rq : les centres comportant un effectif de 182 jeunes ou plus ont deux adjoints, l'un chargé de l'encadrement, l'autre de la pédagogie.

B – Expérience et formation spécifique :

1. Connaissances :
   * Bases de psychologie de l'adolescent
   * Expériences dans l'encadrement de séjours
   * Méthodes de gestion d'un conflit
   * Prise en compte des jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

2. Compétences managériales requises :
   * Sens des relations humaines
   * Capacité au leadership et maîtrise de soi
   * Capacité à animer des équipes
   * Capacité à faire respecter les règles du vivre ensemble
   * Sens de l'initiative
   * Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement

Il est nécessaire de compter une expérience significative d'encadrement complexe, dans un établissement éducatif des armées ou dans un établissement de l'éducation nationale ou une structure d'éducation populaire.

C – Conditions particulières d'exercice
Tenue obligatoire pour l'encadrement.
Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion.
Il sera demandé aux encadrants de signer la charte de l'encadrant.

D – Rémunération
-Contrat d'engagement éducatif sur la base de 114.90€ brut par jour pour 34 jours rémunérés (31 en cas de 2ème ou 3ème séjour). Les 34 jours comprennent les 13 jours de séjour ainsi qu'un jour avant et un jour après le séjour, 5 journées de formation (dont 3 dans la semaine précédant le séjour), 9 journées de préparation dont 2 juste avant le séjour et 4 jours de repos compensateur juste après le séjour ainsi qu'un jour de retour d'expérience.

-Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sont indemnisables au titre de leur activité d'encadrement en vertu du décret n°2022-343 du 10 mars 2022 et de l'arrêté du même jour qui porte indication des taux et montants applicables selon la fonction occupée. Le montant en vigueur, par jour, pour un adjoint au chef de centre est de 68 € et est calculé sur la durée du séjour de cohésion uniquement.

CV et lettre de motivation à adresser à : contact-snu44@ac-nantes.fr
Possibilité de postuler à un seul ou plusieurs séjours

Date limite de réception des candidatures :
- pour le séjour d'avril : 27 janvier 2023
- pour le séjour de juin : 24 mars 2023
- pour le séjour de juillet : 24 mars 2023